



## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Anti-Seize ASW High-Tech Pâte d' assemblage  
Code-Nr. 261000

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Conditions d'utilisation recommandées

Sprays et pâtes de montage haute performance et anticorrosion

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster  
Téléphone : +49(0)251 / 9322 - 0, Fax : +49(0)251 / 9322 - 244  
E-Mail : msds@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

**Service des renseignements** Produktsicherheit / Product-Safety-Department  
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0  
Fax +49(0)251 / 9322 - 244  
E-mail (personne compétente):  
msds@weicon.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France  
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):  
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

### Fabricant

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):  
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Irrit. 2	H315	
Eye Dam. 1	H318	

### Consignes en cas de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05

**Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Consignes de sécurité**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

Hydroxyde de calcium

**2.3. Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
1305-62-0	215-137-3	Hydroxyde de calcium	10 < 20	Eye Dam. 1, H318 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H335

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
1305-62-0	Hydroxyde de calcium	01-2119475151-45

---

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

#### Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Assurer un traitement médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Irritation cutanée

#### Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Provoque des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Anhydride sulfureux ( SO<sub>2</sub> )

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

#### Remarques diverses

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

#### Mesures générales de protection

Eviter d'inspirer les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée : température ambiante

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
--------	-------------	------	---------	-------	----------

**Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (continue)**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
1305-62-0	Calcium (hydroxyde de)	8 heures Court terme	5 -	- -	-

**Valeurs de référence DNEL/PNEC**

**DNEL salarié**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
1305-62-0	Hydroxyde de calcium	1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	
		4 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		4 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	
		1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

**PNEC**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
1305-62-0	Hydroxyde de calcium	1080 mg/kg	PNEC terre, eau douce	
		0,49 mg/l	PNEC eaux, libération périodique	
		3 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,32 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,49 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

**Remarques complémentaires**

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Protection respiratoire**

Non exigé.

**Protection des mains**

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Autres mesures de protection**

Vêtements de protection

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Aération et évacuation d'air suffisantes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>aspect</b> pâteux	<b>Couleur</b> blanc	<b>Odeur</b> légèrement perceptible
-------------------------	-------------------------	--

**Seuil olfactif**  
non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				
<b>point d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Point de fusion</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	> 200 °C			ISO 2592	huile de base
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	> 200 °C				estimation
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Produit non auto-inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	ca. 1,3 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					insoluble
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non applicable				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.07.2018

modifié 26.07.2017 (F) Version 8.7

**Anti-Seize ASW High-Tech Pâte d' assemblage**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Viscosité (cinématique)</b>	non applicable				
<b>Viscosité (dynamique)</b>	non applicable				

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

non déterminé

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir éloigner de la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

**Substances à éviter**

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

acide sulfhydrique

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			
<b>Irritation des yeux</b>	Risque de lésions oculaires graves.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

**Toxicité subaiguë - Cancérigène**

Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Toxicité chronique</b>			-
<b>Mutagène</b>			Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
<b>Tératogène</b>			D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
<b>Cancérigène</b>			Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérigène.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

non applicable

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

non applicable

**Danger par aspiration**

non applicable

**Constatations empiriques**

risque de graves lésions oculaires

le produit est irritant pour les muqueuses

le produit est irritant pour les yeux et la peau

**Remarques générales**

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs****Remarques générales**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.



## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

#### Remarques générales

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune information disponible.		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable		
Informations diverses relatives au transport	Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.		

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %  
(composants organiques volatils)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.6

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.